

OUI à la Convention de l'ONU sur les droits des personnes handicapées (CDPH) en Suisse!

Une Convention pour et par les personnes handicapées

La Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées est le premier accord international qui traite spécifiquement des droits des personnes handicapées. Des personnes handicapées ont participé de manière déterminante au processus d'élaboration de la Convention; il s'agit donc sans aucun doute d'une Convention pour et par les personnes concernées. La Convention contient aussi bien des droits civils et politiques qu'économiques, sociaux et culturels.

Les acquis sont nombreux – beaucoup reste à faire

La Convention a pour but de promouvoir, de protéger et de garantir l'accès de l'ensemble des personnes handicapées à la pleine et égale jouissance de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales. Car malgré les obligations existantes sur le plan national et international qui visent à protéger les droits de l'homme, les personnes handicapées continuent de rencontrer de nombreuses entraves à leur participation autonome et égale à la vie en société.

Un but commun

La Convention de l'ONU sur les droits des personnes handicapées et l'actuel droit suisse relatif au handicap (en particulier l'interdiction constitutionnelle de discrimination, la loi sur l'égalité des personnes handicapées et ses ordonnances ainsi que la législation de l'AI) poursuivent le même but: l'élimination des inégalités auxquelles les personnes handicapées se voient confrontées dans tous les domaines de la société. La CDPH ne créera donc guère de nouveaux droits en Suisse et elle ne va pas trop loin dans son énoncé.

Un instrument indispensable

Le droit suisse relatif au handicap va dans le bon sens; il est toutefois très fragmenté et lacunaire actuellement. La Convention de l'ONU sur les droits des personnes handicapées contribuera à préciser l'actuel droit relatif au handicap, à combler des lacunes et à en augmenter l'efficacité.

Les droits de l'homme – une tradition

C'est à juste titre que la Suisse est internationalement louée pour sa politique en matière de droits de l'homme. La tradition consistant à défendre les droits de l'homme et à protéger les minorités est un élément important du système suisse. En ce sens, la ratification de la Convention de l'ONU sur les droits des personnes handicapées est une étape logique qui soulignera l'engagement de la Suisse en faveur de l'égalité des personnes handicapées et de la promotion des droits de l'homme.

Un OUI à la CDPH-ONU signifie:

OUI à la participation autonome des personnes handicapées à la vie en société!

NON à leur marginalisation et à la violation de leur dignité humaine!